ette

ome

dire

use,

r en

été

ran-

enez

fai-

tions

ir ne

anti-

Con-

t inas ce

a dé-

otes-

Voi-

ıu'ils

con-

orte-

n de

tient

ture

ire?

zoilà

niers

aille.

passions mauvaises, n'a jamais su être autre chose qu'un artisan de mensonges! Ne tentez pas de vous ranger parmi les purs et les savants; vous êtes assez ridicule comme cela.

Vous demandez ensuite : « Où sont donc les réponses, je ne dirai pas sérieuses, mais tolérables, aux discours si pleins de modération, de faits, de savoir et de logique des Héfélé, des Strossmayer, des Darboy, des Maret, des Dupanloup, etc. etc. ? Voilà les esprits vraiment éminents du Concile. » De tels brevets de capacité ne mènent pas au temple de la gloire. Ces réponses. que vous semblez chercher en vain, existent depuis longtemps; elles ont été répandues partout et elles sont de tont point irréfutables. Si vous ne les avez pas lues, vous ne pouvez pas conclure, à cause de cela seul, qu'elles n'existent point, et si, les ayant lues, vous ne les avez pas comprises, il ne vous sied point de les apprécier. Vous seriez payé pour jouer l'insensé que vous ne réussiriez pas mieux. Quant aux paroles ineptes que vous mettez dans la bouche de quelques évêques de la majorité, elles sont de votre invention pure. Vous péchez trop visiblement contre la vraisemblance en faisant parler comme vous les honnêtes gens et les hommes d'esprit.

D'après vous toujours, les évêques de la majorité du Concile ont aceablé d'injures leurs frères de la minorité, et le Pope luimême n'a pos reculé devant l'intimidation directe et les reproches acerbes pour obtenir la proclamation de son infaillibilité. La vérité est qu'il n'y a eu d'injures proférées, à propos de cette question, que par quelques brochuriers et pamphlétaires anonymes, partisans outrés de la minorité et que le Pape a été si loin de jouer le rôle odieux que vous lui attribuez, que tous les Pères, qui ont voulu parler contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité, ont en pleine liberté de monter à l'ambon, d'y pérorer des heures entières, et que même deux Non placet se sont distinctement fait entendre à la session solennelle du 18 juillet 1870. Si le Pape eut exercé sur ses frères dans l'épiscopat la pression que vous dites, comment tous ces faits auraient-ils pu se produire, faits que vous relatez vous-même, sans avoir l'esprit